



Décès de l'employeur concubin

Par **chrisdo_old**, le **22/08/2007** à **10:13**

Mon concubin et employeur est décédé depuis 3 mois 1/2. J'étais salariée, et depuis l'entreprise n'a pas réouverte. Nous n'avons moi et l'autre employé reçu aucun courrier de la comptable ni du notaire nous informant de la situation. nous ne sommes ni licenciés, ni au chômage, ni en activités. Que devons nous faire, combien de temps cela dois durer. Nous n'avons perçu aucun salaire depuis ces mois, et ne pouvons nous inscrire au chômage? Comment puis-je faire vérifié si un testament a été enregistré? et être sûre des successeurs? Merci de votre réponse je suis perdue.